

République Française
 Département de la Charente-Maritime
 Commune de THAIMS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mil vingt-quatre, le onze octobre à 20h30, le conseil municipal de la commune de Thaims légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Bruno TAPON, Maire.

TÉLÉTRANSMIS AU
 CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Sous le n° 017 - 211704424 -
 20241011 - 20241011_02-DE

Accusé de Réception Préfecture

Reçu le : 14... / 10... / 2024

Date de convocation : 4 octobre 2024

PRÉSENTS : MM. TAPON - NICOLLEAU - BAERT - BERTHELOT - KREMEUR et Mmes CHOLLET - BRET - MASSIEU - MAZAT

ABSENTS EXCUSÉS : Mme GELLIS donne pouvoir à Mme MAZAT - M. BARITEAU

SECRETARIE DE SÉANCE : Mme MAZAT

Objet : Tarif 2025 Acquisition d'une concession de terrain au cimetière communal

Le Maire propose à l'assemblée la révision du prix pour l'acquisition d'une concession de terrain au cimetière pour l'année 2025.

Pour rappel, celui-ci était fixé à 100 € le m² en 2024.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 10 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention, décide :

- D'appliquer le tarif de 100€ le m² pour l'année 2025.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
 Bruno TAPON



(Handwritten signature of Bruno TAPON)

Le secrétaire de séance,
 Elisabeth MAZAT

(Handwritten signature of Elisabeth MAZAT)